



Nantes, le 26 juillet 1996

Centre de Nantes

Rue de l'île d'Yeu - B.P. 1105 - 44311 Nantes cedex 03
Tél. 40 37 40 00 - Fax 40 37 40 01

N° 78 DEL/NT - HG/MJT

Monsieur le Directeur Départemental
des Affaires Maritimes

85119 LES SABLES D'OLONNE

Votre réf. : n° 0742 SEC

Objet : Projet de dragage de Port Bourgenay (Vendée)

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande d'avis ci-dessus référencée, veuillez trouver ci-dessous nos commentaires sur le projet de dragage de Port Bourgenay.

L'étude d'incidence réalisée traite des risques induits par le projet. Elle aboutit au choix du mode opératoire et du site de rejet par émissaire après examen de l'option "stockage à terre" et immersion en mer par clapage.

L'analyse des risques réalisée dans l'étude est exhaustive et réaliste. Nous regrettons néanmoins que n'ait pas été utilisé un modèle hydrodynamique dont l'emprise aurait englobé le secteur du Hâvre du Payré. Un tel outil aurait été riche d'enseignements sur le fonctionnement conjugué de la courantologie côtière et du jeu de remplissage/vidange du Hâvre du Payré. La prise en compte de différents scénarii de coefficients de marée et de conditions de vents aurait été un moyen de valider et de conforter les recommandations présentées dans l'étude d'incidence.

Pour cette raison, nous confirmons la nécessité du strict respect des recommandations concernant le calendrier et les horaires de fonctionnement de l'installation en fonction de l'amplitude et des horaires de la marée (paragraphe 2 et 3.1). De même, les mesures à prendre vis-à-vis des usagers du site nous semblent opportunes (paragraphe 3.2). Il nous semble tout à fait souhaitable que par mesure de précaution, les travaux soient suspendus du 15 décembre au 1er janvier, période d'activité maximale de la zone ostréicole du Payré.

Pour la même raison, nous confirmons tout l'intérêt d'un comité de suivi qui associerait, outre les membres déjà prévus dans le document, un représentant des associations d'environnement locales, comme cela s'est passé à Saint Gilles Croix de Vie, au grand bénéfice de la concertation et de la gestion du projet.

Ce comité de suivi devra valider le programme de suivi tel que présenté en page 83, mais qui doit être précisé en terme opérationnel pour qu'il soit significatif. Comme ce projet de dragage de Port Bourgenay est le premier, il convient de consentir un effort particulier. Nous proposons qu'au point 1 du programme de suivi prévu soit ajouté une surveillance sur quelques cycles de marées de la turbidité de l'eau à l'entrée du Hâvre du Payré (anse du Piquet), surveillance que nous pouvons prendre en charge selon des conditions à définir.

Enfin, nous insistons sur l'intérêt de la recommandation présentée en paragraphe 3.4 (page 8) : un suivi régulier de l'envasement portuaire, joint à un dragage régulier selon une périodicité plus courte permettrait, par des opérations plus légères, de minimiser les impacts sur le milieu récepteur, tout en assouplissant les conditions techniques du rejet.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce dossier, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

H. GROSSEL
Chef du laboratoire DEL/NT

Copies : Préfecture de Vendée – Bureau Protection de l'Environnement
DDE – Service Maritime de Vendée – Les Sables d'Olonne
DEL/AA Brest